

Présences :	Absences :
<p>WESLEY, Michelle-Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président (départ 20h16) BEAUPRÉ, Rejeny BEAUPRÉ, Stéphanie BERGERON, Catherine (départ 20h15) BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie GAGNON, Marie-Hélène JONCAS BOUDREAU, Natacha LAVOIE, Camille MAHEUX, Nicolas MALTAIS, Mélanie (départ 18h28) PARENT, Marie-Josée PINEAU, Michel</p>	<p>N/A</p>
	Invités
	<p>DANDURAND, Louis Service des ressources financières</p> <p>ROUSSEAU, Bernard Dir. Service des ressources financières</p> <p>THOMASSIN, Catherine Dir. adj. Services éducatifs</p> <p>LECLERC, Éric Coordonnateur réussite éducative</p>
<p>ASSELIN, Marie-Claude (directrice générale) FOURNIER, Annie (dir. générale adjointe) CHOUINARD, Martine (secrétaire générale) BOUCHARD, Denis (sans droit de vote)</p>	

POINTS STATUTAIRES

CA-03-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle-Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 04.

CA-03-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Camille Lavoie, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-03-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Sur proposition de monsieur René Dion, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020.

CA-03-04 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES ET SUIVI

La secrétaire générale dépose un document d'information présentant tous les suivis réalisés à la suite de la dernière séance du conseil d'administration.

CA-03-05 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question.

CA-03-06 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

CA-03-07 NOMINATION DU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution CA-20/21-17

CONSIDÉRANT un poste de direction générale adjointe à combler;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection a été mis en place par la firme *André Filion et associés*, ledit processus se déclinant en différentes étapes;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection, composé de trois membres de l'exécutif du comité de parents, d'un membre du comité des ressources humaines du Conseil d'administration de même que de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Michelle-Anne Wesley et résolu :

- de nommer monsieur Nicolas Maheux au poste de direction générale adjointe du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, à compter du 15 février 2021, le tout en conformité avec le « *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires hors cadres des commissions scolaires* ».
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-03-08 ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT (7 CAMIONS-TRACTEURS) POUR
LE CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE
CHARLESBOURG**

Résolution CA-20/21-18

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement 2020-2021 approuvé par le comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu suite à la consultation du comité de participation de l'établissement;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur se@o (CFTC 20079-005) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Mack Sainte-Foy, a été déclarée conforme pour les devis CFTC-20079-005A (2 camions-tracteurs à transmission manuelle 10 vitesses), CFTC-20079-005B (2 camions-tracteurs à transmission manuelle 13 ou 18 vitesses) et CFTC-20079-005C (3 camions-tracteurs à transmission automatisée- Dynamic Steering);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Pigeon et résolu d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg de procéder à l'acquisition :

- auprès de la compagnie Mack Sainte-Foy pour une somme totale d'UN MILLION CENT TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT dollars (1 133 847 \$) (excluant les taxes) se détaillant comme suit :
 - deux (2) camions-tracteurs à transmission manuelle 10 vitesses (unités 2300 et 2301) pour une somme de TROIS CENT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (319 990 \$) (excluant les taxes) ;
 - deux (2) camions-tracteurs à transmission manuelle 13 ou 18 vitesses (unités 2302 et 2303) pour une somme de TROIS CENT VINGT MILLE HUIT CENT QUARANTE (320 840 \$) (excluant les taxes) ;
 - trois (3) camions-tracteurs à transmission automatisée (unités 2304, 2305 et 2306) pour une somme de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE DIX-SEPT (493 017 \$) (excluant les taxes);
 - d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS D'INFORMATIONS

CA-03-09 PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Michelle-Anne Wesley indique la disponibilité d'un nouveau module de formation Athenap. La majorité des membres ont pris connaissance des trois premières stations. Il est demandé de regarder les stations 4 et 5 pour la prochaine séance.

Madame Wesley propose de reporter l'activité de « Teambuilding » afin de réaliser la rencontre en présentiel. Monsieur Maurice Groulx effectuera l'animation de cette séance de travail.

Madame Wesley invite les membres à communiquer avec elle en cas de préoccupations, questions ou besoins particuliers.

CA-03-10 DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Marie-Claude Asselin effectue une présentation :

- Rapport annuel 2019-2020

Mesdames Marie-Claude Asselin, Annie Fournier et Martine Chouinard effectuent la présentation du rapport annuel 2019-2020.

Les membres du conseil d'administration saluent le travail effectué par les établissements et services dans le contexte de pandémie. Des félicitations sont transmises à l'équipe des communications pour la qualité du contenu et son visuel.

- Portrait de la réussite

Monsieur Éric Leclerc, coordonnateur à la réussite, présente les résultats du PEVR en lien avec les cibles fixées. Des questions et commentaires s'ensuivent.

Les membres du conseil d'administration soulignent leur appréciation des données reçues.

- Présentation de l'offre de services éducatifs en formation professionnelle et en formation générale des adultes

Madame Catherine Thomassin, directrice adjointe des Services éducatifs, effectue la présentation des parcours de formation en formation professionnelle et en formation générale des adultes.

- Enjeux et priorités – état de certains dossiers du tableau de bord

Madame Marie-Claude Asselin commente le document sommaire exécutif de la direction générale.

CA-03-11 COMITÉS DU CONSEIL

- Gouvernance et éthique - Aucune rencontre
- Vérification – Rencontre TEAMS du 17 décembre 2020 :
 - Choix des professionnels pour la construction de 2 écoles primaires
 - Présentation du rapport des constatations découlant de l'audit
 - Présentation du rapport financier

Madame Camille Lavoie informe les membres des sujets traités au comité de vérification.

- Ressources humaines – Aucune rencontre

CA-03-12 DIRECTIONS DE SERVICES

- Services éducatifs
- Ressources financières – Formation sur le processus budgétaire
- Ressources humaines
- Ressources matérielles – Dossier qualité de l'air
- Secrétariat général, communications et transport scolaire
- Technologies de l'information, de la recherche et du développement

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-03-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Résolution CA-20/21-19

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration a été élaboré par le Secrétariat général;

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement a fait l'objet de travaux en présence des membres du comité de gouvernance et d'éthique le 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit qu'un centre de services scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la présente loi, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté. Dans le même délai, un centre de services scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; il en transmet pareillement copie au comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique qui indique qu'un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée;

CONSIDÉRANT l'article 395 qui stipule que le secrétaire général d'un centre de services scolaire transmet dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 396 qui indique que tout règlement est enregistré dans un livre des règlements tenu au siège du centre de services scolaire. Chaque entrée de règlement dans le livre des règlements est signée par le président et le secrétaire général du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la résolution CA-20/21-14 adoptée le 10 novembre 2020, par laquelle le conseil d'administration lançait la consultation sur le Règlement sur les

règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée auprès du comité de parents et des conseils d'établissements;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Secrétaire générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Camille Lavoie et résolu :

- D'adopter le Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-14 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES POUR 2021-2022

Résolution CA-20/21-20

CONSIDÉRANT la recommandation du secteur de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité consultatif transitoire du 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et déterminer la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes;

CONSIDÉRANT la résolution DG-19/20-56 du 8 octobre 2020 autorisant le lancement de la consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et la liste des écoles et des centres pour 2021-2022 auprès du comité de parents ainsi que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris au sein des limites territoriales du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation menée auprès du comité de parents ainsi que de toutes les municipalités ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris au sein des limites territoriales du Centre de services scolaire;

Il EST PROPOSÉ par madame Michelle-Anne Wesley et résolu :

- d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 et la liste des écoles et des centres pour 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-15 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DU SITE DE L'ANCIEN JARDIN ZOOLOGIQUE

Résolution CA-20/21-21

CONSIDÉRANT la résolution CC-18/19-074 faisant état de l'appui à la direction générale du conseil des commissaires à l'égard d'un projet de construction d'une école secondaire dans le secteur de Charlesbourg et mandatant cette dernière à effectuer les démarches requises auprès des autorités concernées;

CONSIDÉRANT la résolution CC-19/20-027 appuyant la Direction générale de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans sa démarche entreprise auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour une demande de construction d'une école secondaire dans le secteur de Charlesbourg, dans le PQI 2019-2029;

CONSIDÉRANT la résolution CC-19/20-027 faisant état que la Commission scolaire se doit d'acquérir un terrain en vue de la construction de cette nouvelle école secondaire et mandatant Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à négocier les modalités en vue d'acquérir un terrain pour la construction d'une nouvelle école secondaire et à déposer, au comité exécutif, les documents et modalités relatifs à cette acquisition pour fins d'adoption;

CONSIDÉRANT le règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'acquisition d'un bien immeuble;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec est propriétaire dudit terrain;

CONSIDÉRANT que l'acquisition dudit terrain s'effectue à titre gratuit;

CONSIDÉRANT le rôle conseil exercé dans ce dossier par la Société québécoise des infrastructures ainsi que l'ensemble des démarches et travaux réalisés par ces derniers;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Bouchard et résolu :

- de procéder à l'acquisition du site de l'ancien Jardin zoologique de Québec.
- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-16 DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2021-2022 POUR LE TRANSPORT MATIN ET SOIR DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE HORS BASSIN, LE TRANSPORT EN PLACES DISPONIBLES ET LE TRANSPORT DU MIDI

Résolution CA-20/21-22

TRANSPORT MATIN ET SOIR DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE HORS-BASSIN

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique relatif au choix d'une école par le parent, et stipulant que dans un tel cas, le transport ne peut être exigé;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de favoriser l'accès des élèves aux services éducatifs offerts dans l'ensemble des établissements;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Centre de services scolaire en transport scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 23 novembre 2020 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Drouin et résolu:

- que le taux annuel du transport matin et soir pour les élèves fréquentant une école hors-bassin pour l'année 2021-2022 soit maintenu à 195 \$;
- que chaque parent dont l'enfant en garde partagée utilise 2 véhicules scolaires différents soit facturé à 195 \$ chacun;
- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;

- que les frais d'utilisation du transport hors-bassin soient acquittés en deux versements, le premier versement de 97,50 \$ étant exigé le 16 septembre 2021 et le second versement de 97,50 \$ étant exigé le 14 octobre 2021.

TRANSPORT EN PLACES DISPONIBLES

CONSIDÉRANT l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique relatif aux places disponibles;

CONSIDÉRANT la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 23 novembre 2020 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Drouin et résolu :

que le taux annuel pour le transport matin et soir en places disponibles pour l'exercice 2021-2022 soit maintenu à 195 \$, et ce, pour chaque place disponible;

- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;
- que chaque parent dont l'enfant en garde partagée utilise 2 véhicules scolaires différents soit facturé à 195 \$ chacun;
- que les frais d'utilisation du transport matin et soir en places disponibles soient acquittés en 2 versements égaux, le premier versement de 97,50 \$ étant exigé le 16 septembre 2021 et le second versement de 97,50 \$ étant exigé le 14 octobre 2021.

TRANSPORT DU MIDI

CONSIDÉRANT l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique relatif au transport du midi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration d'autofinancer le transport du midi;

CONSIDÉRANT l'application de normes de service, conformément à la politique de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif de transport à sa séance du 23 novembre 2020 sur le sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Drouin et résolu:

- que le taux annuel pour le transport du midi pour l'exercice 2021-2022 soit maintenu à 215 \$ par élève, et ce, pour chaque place disponible;
- que chaque parent dont l'enfant en garde partagée utilise 2 véhicules scolaires différents soit facturé à 215 \$ chacun;
- que le taux annuel maximum par famille soit égal au prix pour deux élèves;
- que les frais d'utilisation du transport du midi soient acquittés en deux versements égaux, le premier versement de 107,50 \$ étant exigé le 16 septembre 2021 et le second versement de 107,50 \$ étant exigé le 14 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-17 OCTROI DE CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, INGÉNIERIE MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE ET

STRUCTURE/CIVIL POUR LA CONSTRUCTION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CHARLESBOURG ET BEAUPORT

Résolution CA-20/21-23

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement de doter le Québec d'écoles modernes qui deviendront des milieux de vie distinctifs ayant pour principal objectif de stimuler nos jeunes, favorisant leur réussite;

CONSIDÉRANT les sommes accordées par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures et des Règles budgétaires d'investissement pour la construction de 2 écoles primaires;

CONSIDÉRANT que le coût total de chacun des projets est de l'ordre de 35 965 631 \$ pour l'école primaire de Charlesbourg et de 22 591 231 \$ pour l'école primaire de Beauport;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de construction est de 29 352 230 \$ pour l'école de Charlesbourg et 18 374 486 \$ pour l'école de Beauport;

CONSIDÉRANT l'obligation de retenir les services professionnels de firmes pour la préparation des plans et devis nécessaires à la construction des 2 écoles primaires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, section IV, article 23, un organisme public peut solliciter uniquement une démonstration de la qualité s'il existe, pour le contrat visé, un tarif pris en vertu d'une loi ou approuvé par le gouvernement ou le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 23-001P paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 15 octobre 2020, sous le numéro de référence 1412417;

CONSIDÉRANT l'analyse qualitative des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC (responsable de l'application des règles contractuelles);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Camille Lavoie et résolu;

- que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries octroi les présents contrats aux firmes ayant obtenu la note finale la plus élevée soit :

Lot # 1 Charlesbourg		
Spécialité :	Firme :	Note :
Architecture	Coarchitecture et Brigad architecture	93,45 %
Ingénierie mécanique/électrique	Genecor	89,85 %
Ingénierie structure/civil	WSP	90,70 %

Lot # 2 Beauport		
Spécialité :	Firme :	Note :
Architecture	ABCP et Leclerc architecture	89,50 %
Ingénierie mécanique/électrique	CIMA et BPA	89,70 %
Ingénierie structure/civil	WSP	90,70 %

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-03-18 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

Résolution CA-20/21-24

CONSIDÉRANT le rapport financier pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 qui a été préparé par la direction du Service des ressources financières du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « la direction générale soumet le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant au conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT l'analyse du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année scolaire 2019-2020 réalisée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Bouchard et résolu :

- Que le conseil d'administration accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour l'exercice s'étant terminé le 30 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-03-19 NOMINATION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES
DANS LE RÔLE DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES
RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)**

Résolution CA-20/21-25

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale a adopté la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, les organisations publiques dont fait partie le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, doivent désigner un responsable de l'application des règles contractuelles;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter cette nouvelle exigence, la personne en autorité pour agir à titre de responsable de l'application des règles contractuelles, ne doit pas occuper la fonction de secrétaire du comité de sélection, ni celle d'acheteur;

CONSIDÉRANT que la personne nommée aura notamment la responsabilité de veiller à la conformité des activités contractuelles et de procurer aux dirigeants du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, l'assurance du respect du cadre normatif des contrats publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification du 17 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Bouchard et résolu de nommer monsieur Bernard Rousseau à titre de responsable de l'application des règles contractuelles au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, en vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-20 CESSIION DE CONTRAT DE TRANSPORT EXCLUSIF

Résolution CA-20/21-26

CONSIDÉRANT la correspondance écrite reçue le 27 novembre 2020 de monsieur

Denis Giroux, représentant de l'entreprise Autobus Beaupré enr. 2621-6812 Québec inc. demandant l'autorisation d'un changement de contrôle majoritaire de la Société;

CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport ne peut ni céder, ni transférer, ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le contrat sans l'avis écrit préalable du Centre de services scolaire. Si l'entreprise de transport est incorporée, tout changement dans le contrôle majoritaire du capital-actions doit être préalablement autorisé par écrit par le Centre de services scolaire, étant entendu que le Centre de services scolaire ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Autobus Beaupré enr. 2621-6812 Québec inc. est un transporteur à contrat avec le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la société Remorquage Royal Montérégie inc. (« l'Acheteur »), une société dûment incorporée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) et faisant partie du groupe d'Autobus Dufresne inc. désire acquérir la totalité des actions émises et en circulation du capital-actions de la Société en vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue entre l'Acheteur et les actionnaires de la Société (la « Transaction »);

CONSIDÉRANT qu'immédiatement suite à la clôture de la Transaction, la Société et l'Acheteur fusionneront et la société résultante de la fusion portera ultimement le nom d'Autobus Beaupré inc. (la « Fusion »);

CONSIDÉRANT la rencontre du 8 décembre 2020 tenue en présence de Mme Martine Chouinard, directrice du secrétariat général, des communications et du transport scolaire et de Mme Julie Hébert, coordonnatrice à l'organisation scolaire et au transport avec le président de la société Remorquage Royal Montérégie inc. soit M. Bernard Roy en présence de M. David Roy qui assumera les responsabilités du transporteur pour notre Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Secrétariat général, des communications et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il EST PROPOSÉ par madame Annie Drouin et résolu que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries autorise le changement du contrôle majoritaire du capital-actions entre Autobus Beaupré enr. et l'entreprise Remorquage Royal Montérégie inc., à compter du 31 janvier 2021, et que suite à la clôture de la Transaction et à la Fusion de la Société et l'Acheteur, le contrat continuera d'être en vigueur avec Autobus Beaupré inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-03-21 DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC D'UN PROGRAMME ARTS-ÉTUDES À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'HARMONIE (BÂTIMENT SAINT ÉDOUARD)

Résolution CA-20/21-27

CONSIDÉRANT que l'école de l'Harmonie (bâtiment Saint-Édouard) offre déjà un programme de concentration musique depuis plus de 22 ans permettant aux élèves de la 2e à la 6e année de développer leurs compétences artistiques;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec a indiqué qu'à compter de septembre 2021, les programmes pédagogiques particuliers en arts, comme la concentration musique, ne seraient plus reconnus par le ministère;

CONSIDÉRANT que les écoles offrant déjà un programme particulier en arts peuvent être reconnues par le ministère en effectuant une demande de reconnaissance en Arts-études;

CONSIDÉRANT le souhait de tous les acteurs impliqués de l'école notamment les élèves, les parents et l'équipe-école d'aller de l'avant avec une demande de reconnaissance en Arts-études (musique) et ainsi poursuivre l'excellence du programme pour nos élèves;

CONSIDÉRANT que le programme actuel de concentration musique répond déjà à tous les critères du programme Arts-études;

CONSIDÉRANT que ce programme permet à nos élèves de se démarquer en offrant notamment des prestations publiques lors de certains événements contribuant ainsi à la renommée de l'école et du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Dion et résolu de demander l'approbation du ministre de l'Éducation du Québec afin que l'école de l'Harmonie (bâtiment Saint-Édouard), soit reconnue pour y offrir un programme en Arts-études dès l'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

CA-03-22 RÉGULATION DES 3 PREMIÈRES STATIONS DU CA ATHENAP ET DU SONDAGE POUR LE TEAMBUILDING

Ce point a été traité au point CA-03-09

CA-03-23 DÉPLOIEMENT DU PRÉSCOLAIRE 4 ANS – STATISTIQUES (DOCUMENT D'INFORMATION)

Les membres ont pris connaissance du document. Une période de questions s'ensuit.

CA-03-24 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Madame Wesley reçoit les commentaires. De façon générale, les membres sont satisfaits des présentations et des informations reçues.

HUIS CLOS

CA-03-25

N/A

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-03-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur Denis Bouchard propose la levée de la séance à 20h47.

LA PRÉSIDENTE,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

Madame Michelle-Anne Wesley

Madame Martine Chouinard